

AFFAIRE N° 8. - Ratification d'un marché de gré à gré après adjudication passé avec la S.I.C.A.M.A. pour la fourniture de légumes aux cantines scolaires de la Commune, du mois d'Août à Décembre 1966.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier un marché de gré à gré adjudication qui a été passé entre la Commune et la S.I.C.A.M.A. pour la fourniture de légumes aux cantines scolaires de la Commune du mois d'Août à Décembre 1966.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé  
M. Denis le 14 octobre 1966  
P. le Maire et par délégation  
le Secrétaire Général  
Aigue, J. Cléchant*

2°) Ratification de l'adjudication du 26 Novembre 1965 approuvée le 8 Février 1966 pour l'alimentation en eau potable du réseau de distribution de la Bretagne.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'adjudication du 26 Novembre 1965 approuvée le 8 Février 1966 pour l'alimentation en eau potable du réseau de distribution de la Bretagne.

A été déclarée adjudicataire provisoire, la Société Entreprise Générale de France et d'Outre-Mer (SEGEFOM), Société Nouvelle, qui a accepté d'exécuter les travaux en cause pour la somme de 23 836 188 Frs.

La dépense est prévue au Chapitre 902 article 2303-15 du Budget primitif de 1966./.

Adopté à l'unanimité.